



Allocution de

Crystel Graf
Conseillère d'Etat,
Cheffe du Département
de la formation, de la
digitalisation et des
sports

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS

Samedi 6 novembre 2021

Neuchâtel

Salutations,

Monsieur le président du Grand Conseil,
Monsieur le président du Conseil de l'Université,
Monsieur le recteur,
Madame la vice-rectrice,
Messieurs les vice-recteurs,
Messieurs les doyens et vice-doyens,
Mesdames et Messieurs les représentants et
représentantes des autorités fédérales, cantonales et
communales,
Monsieur le président de la Fédération des étudiantes
neuchâteloises et des étudiants neuchâtelois,
Mesdames, Messieurs les membres de la
communauté universitaire,
Madame et Messieurs les docteur-e-s honoris causa,
Mesdames, Messieurs,

Il y a 603 jours, le 13 mars 2020, à 15h30, le Conseil fédéral annonçait la fermeture de toutes les écoles de notre pays – de l'école obligatoire aux hautes écoles.

Cette annonce a laissé le pays sans voix.

Les départements cantonaux de l'instruction publique avaient 72 heures pour mettre en œuvre la décision du Conseil fédéral.

Et là, ce n'était pas « *aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire* ».

C'était tout de suite !

Le 16 mars 2020, les bâtiments scolaires devaient être déserts.

C'était confiner chez eux des centaines de milliers d'élèves, d'étudiantes et d'étudiants, d'enseignantes et d'enseignants, de chercheuses et de chercheurs. En l'espace de trois tout petits jours, il a fallu organiser *the Day after* / « le jour d'après ». Un peu comme un pilote qui doit poser en urgence, en pleine brousse, un avion dont les moteurs viennent de prendre feu.

Il a fallu rentrer dans l'inconnu.

Avec son lot d'interrogations et d'incertitudes :

- Comment faire *quand même* de l'enseignement – et de la recherche ?
- Pour combien de temps ?
- Qu'en sera-t-il des examens ?
- Les titres délivrés seront-ils de moindre valeur, vidés, *covidés*, de leur substance ?

Cette situation a amené responsables politiques et académiques à adopter une posture dont ils et elles avaient peut-être perdu l'habitude. Il a fallu faire preuve d'humilité, l'humilité qu'il y a à admettre que l'on ne peut pas donner des réponses assurées et définitives.

La situation sanitaire nous a obligés, et nous oblige encore, à penser de manière inédite les modalités de la formation de milliers d'élèves et étudiant-e-s.

Avec une exigence : la volonté de garantir la poursuite des cursus, sans qu'une volée d'étudiantes et d'étudiants ne soit estampillée « promotion Covid-19 ».

Partout, des élèves de 4 ans aux lycées et aux écoles professionnelles, nous avons mis en place des substituts à l'école en présentiel. Ce ne fut pas « wir schaffen das ! » ; mais « wir haben es geschafft ! ».

Mesdames, Messieurs,

Pour les hautes écoles, il en est allé et il en va un peu différemment. L'Université est un établissement *autonome*. Ce n'est pas l'État ni son administration qui sont chargés de conduire en direct les hautes écoles.

Cette autonomie a été voulue par le législateur. Nous devons être attentives et attentifs à nous y tenir, et cela vaut tout particulièrement en situation de crise.

Largement *libre* de ses choix et *responsable* de ses décisions, l'Université de Neuchâtel s'est montrée digne et à la hauteur de la confiance que lui a témoignée le Grand Conseil en la sortant de l'administration cantonale et en lui donnant une autonomie étendue. Elle a pris toutes les mesures pour assurer à ses étudiantes et étudiants la poursuite de leurs cursus et leur permettre de passer leurs examens. Et aussi pour permettre aux chercheuses et aux chercheurs de poursuivre leur travail.

Qu'il me soit permis de dire publiquement, au nom du Conseil d'État, toute ma reconnaissance au recteur et au rectorat.

La maîtrise avec laquelle ils ont géré, et continuent à gérer, cette période hors du commun est, simplement, admirable.

Nos remerciements vont aussi à l'ensemble du corps professoral et du personnel administratif.

Toutes et tous, vous avez fait preuve d'une capacité d'innovation et d'une résilience insoupçonnées, que seule une situation aussi extraordinaire que celle que nous connaissons depuis vingt mois pouvait mettre à jour.

Mesdames, Messieurs,

Le *DIES* est l'occasion pour les autorités de délivrer un message plus politique qu'un simple discours de circonstance.

L'an prochain, le Grand Conseil sera amené à approuver le *Mandat d'objectifs 2023-2026* de l'Université – et à accorder, en même temps, un montant de quelque 200 millions au titre d'enveloppe quadriennale pour la mise en œuvre de ce mandat.

Il est aujourd'hui trop tôt pour évoquer avec vous le contenu de ce mandat.

En premier lieu, le Conseil d'État attend avec intérêt le plan d'intentions de l'Université. Mais une chose, à tout le moins, est déjà certaine : le *Mandat d'objectifs 2023-2026* fera

une place de choix à deux ordres de considération : la question des infrastructures, d'une part, la *digitalisation*, d'autre part.

Les infrastructures, tout d'abord : il y a deux ans, le gouvernement neuchâtelois vous annonçait que le principe d'un nouveau bâtiment pour l'Université était, cette fois, acquis, après des années d'hésitations. Aujourd'hui, c'est plus qu'un « principe acquis ». C'est un projet en cours, pour lequel le Grand Conseil nous a accordé, au début de l'année, un crédit d'études de 7.8 millions en vue d'un bâtiment de près de 80 millions.

Ce nouveau bâtiment universitaire, au bord du lac, presque les pieds dans l'eau, sera, ! et de très loin !, le plus important projet de construction de l'État depuis près d'un demi-siècle – avec *Microcity*.

Mesdames, Messieurs,

Si tout se passe comme le veut le Conseil d'État, le concours d'architecture devrait être lancé au début de l'an prochain. Ce bâtiment est et sera conçu en étroite, en très étroite collaboration avec les utilisatrices et les utilisateurs.

Dans quelques années, l'Université aura donc un nouvel outil de travail. Un outil qui correspondra aux nouvelles façons d'enseigner et d'apprendre, de travailler et d'innover – en un mot d'échanger ; des pratiques nouvelles, bien éloignées de celles qui prévalaient dans les années 1970-1980, lorsqu'a été conçue et construite la Faculté des lettres.

Ces nouveaux modèles sont, et seront toujours plus, nourris de révolution digitale et d'interconnexion des objets.

C'est pour cette exacte raison que le *Mandat d'objectifs 2023-2026* de l'Université devra faire une place de choix aux questions liées à la transition numérique, à la *digitalisation*.

Mesdames, Messieurs,

L'Université est autonome : l'État ne lui dictera pas les modalités de sa transition numérique ! Mais il fixera des principes et des objectifs. Ces principes et ces objectifs devront s'inscrire en cohérence avec la stratégie générale de l'État en matière de

transition numérique. Cette stratégie est en cours d'élaboration ! Nous ne vous en dévoilerons pas le contenu aujourd'hui, mais vous nous permettrez trois réflexions.

En premier lieu, notre retard bien helvétique dans ce domaine.

Il existe actuellement 8 fois plus d'appareils connectés que d'êtres humains ; 4% des émissions carbonées mondiales sont dues à la production et à l'utilisation du système numérique ; en Suisse, les *datacenters* utiliseraient 8% de la consommation totale du pays.

Une partie de la transition digitale est en fait derrière nous ! C'est vraiment, vraiment le dernier moment pour les collectivités publiques, cantons et Confédération, de formuler leurs stratégies – afin de ne plus se laisser dicter les choix par les solutions techniques des fabricants d'outils et de logiciels.

En deuxième lieu, nous aurons besoin de modestie quant au rôle de l'État.

La société dans son ensemble est en transition vers le digital, vers le numérique. L'État ne pourra pas tout encadrer, accompagner et régler ; et même s'il le pouvait, il ne serait pas bon qu'il le fasse !

Les choix des acteurs économiques, des consommatrices et consommateurs et des entreprises seront, sont déjà, le meilleur guide pour orienter le contenu de la transition numérique ! L'État fédéral aura pour tâche de régler les conditions-cadres de ces évolutions.

Dès lors, et c'est notre troisième considération, les États cantonaux devront se concentrer sur leur sphère de compétence, sur les politiques publiques qui sont en leurs mains.

D'abord, le fonctionnement interne de l'État, de ses services, mais aussi des écoles : nous devons continuer à numériser l'administration et à dématérialiser les travaux internes dans les services.

Ensuite, et surtout, ce seront les liens avec les usagers et les usagères qui devront être au centre des préoccupations. La *cyberadministration* deviendra la pratique majoritaire dans les liens entre les collectivités publiques et les citoyennes et citoyens. Une pratique majoritaire – mais pas unilatérale, parce que le numérique doit rester un outil et non pas une fin en soi.

Quelles prestations numériser, quand et comment ? Ces questions occuperont l'administration cantonale, mais aussi les écoles (y compris les hautes écoles !) dans les prochaines années.

Et en la matière, il y a peut-être une seule chose à garder à l'esprit, toute simple, mais essentielle et qui va à l'encontre de ce qui a été fait jusqu'ici : **on ne digitalise pas pour faciliter la vie à l'administration, mais au public**. Il doit y avoir une plus-value réelle, mesurable, pour les usagers et usagères.

Pour le dire autrement, l'intelligence artificielle, ce ne doit pas être « faire faire le travail par l'utilisateur et l'utilisatrice » – ni par les élèves ou les étudiantes et les étudiants !

La technique ne remplacera pas l'humain, elle ne suppléera pas non plus aux faiblesses des hommes et des femmes. Universitaire soucieux de rendre le savoir accessible à tout un chacun, le philosophe espagnol Fernando Savater l'a dit mieux que nous ne pourrions le faire :

« Annoncer l'anéantissement de l'esprit à cause des ordinateurs est aussi stupide qu'attendre béatement de l'intelligence de ces appareils qu'elle pourvoie d'agilité mentale ceux qui en manquent. »

L'économie digitale, la technique ne remplaceront pas l'humain, donc... mais elles ouvriront des possibles.

Que vive l'Université de Neuchâtel !

Je vous remercie de votre attention.

*La conseillère d'État,
Cheffe du Département de la formation,
de la digitalisation et des sports*

Crystel Graf